

Monsieur le Maire

À

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

CONVOCACTION du CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du CONSEIL MUNICIPAL qui aura lieu le :

MERCREDI 25 FEVRIER 2026

à 20 H 00

SALLE du CONSEIL MUNICIPAL

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

Gérard BRODIN



ORDRE du JOUR

- Adoption du compte financier unique (CFU) / Exercice 2025
- Affectation de résultats du budget du Service Général 2025
- Affectation de résultats du budget du Service AEP 2025
- Affectation de résultats du budget du Service Assainissement 2025
- Vente parcelle lot 6 au profit de M. BONNET Alexis et Mme MAZARS Maëva
- Création numérotation voirie rue ZA de la Draumerie
- Effacement des réseaux au niveau du Vivéco
- Questions diverses

L'article L.2121-10 du CGCT précise désormais que :

Toute convocation est faite par le Maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.